

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (*PFMP-STAGE*) 2NDE SAPAT

Objectifs des stages de 2nde SAPAT :

Ces stages contribuent à l'acquisition des pratiques professionnelles en lien avec la certification du BEPA. En raison de l'âge des élèves en seconde professionnelle et pour permettre une découverte progressive des réalités du secteur, les périodes de formation en milieu professionnel ont lieu obligatoirement en structures avec des activités relevant de l'environnement de la personne : restauration, entretien du linge et des locaux, animation, aide aux déplacements. Cette étape constitue une première approche du contexte particulier dans lequel s'exercent les activités de services aux personnes, en particulier de l'importance de la dimension relationnelle.

Structures de stages :

Les périodes de formation en milieu professionnel relatives au secteur des services aux personnes doivent s'effectuer auprès de **deux types de publics** :

- La petite enfance et l'enfance (de 0 à 6 ans). Exemples de structures : crèches, micro-crèches, haltes garderies, écoles maternelles, structures d'hébergement de loisirs (3-6 ans), structures d'accueil pour personnes handicapées (IME, IEM...)
- Un autre public fragile : personnes malades, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes.... Exemples de structures : Hôpitaux, cliniques, Établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), structures d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, accueil de jour.... Exemples de services : agent de restauration, ASH (lingerie, entretien des locaux, animation).

NB : Deux des trois stages peuvent être faits dans la même structure.

Dates de stages :

- 7 au 18 décembre 2020 (sauf lundi 14/12) – stage 1
- 22 février au 12 mars 2021 (sauf lundi 1/03) – stage 2
- 21 juin au 2 juillet 2021 (sauf lundi 28/06) – stage 3

Journées retour de stage :

Les lundi 14/12, 01/03 et 28/06 vous revenez au lycée pour des cours de modules professionnels permettant également de faire le lien stage/lycée, d'approfondir le lien théorie/pratique, d'avancer les travaux demandés sur les stages et d'identifier les éléments manquants.

Conventions : A compléter en 3 exemplaires (un pour vous, un pour votre représentant légal et un pour la structure) ou 4 exemplaires dans le cadre d'une école maternelle puis à remettre à votre professeur principal.